

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 439

présenté par  
Mme Couillard

-----

**ARTICLE 18**

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, supprimer la seconde occurrence du mot :

« organisatrice ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 16, supprimer la seconde occurrence des mots :

« organisatrice de la mobilité ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 18, supprimer la seconde occurrence des mêmes mots.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.